



Règlement de la Coupe Suisse GR FSG

Impressum / Impressum

Erstelldatum / <i>date d'édition:</i>	17.6.2011
Letzte Änderung / <i>dernière modification:</i>	August 2018
Autorin / <i>Auteure:</i>	Brigitte Kandlbinder
Arbeitsgruppe Coupe Suisse: <i>Groupe de travail compétitions:</i>	Doris Lehner Heike Netzschwitz Altorfer Anja Budry Valérie Schütze Peiline Suter Marie-Thérèse Zürcher Rosemarie Spirig Anita
Französische Übersetzung / <i>Traduction française:</i>	Sekretariat Spitzensport, STV <i>Secrétariat du sport d'élite FSG</i>
Korrektur deutsch: <i>Correction version française:</i>	Doris Klein Orane Suter
Grundlagen / <i>Base:</i>	Wettkampfgreglemente Rhythmische Gymnastik STV <i>Règlement de compétition Gymnastique rythmique FSG</i>
Gültigkeit / <i>Validité:</i>	ab 1.7.2011 / <i>dès le 1.7.2011</i> Im Streitfall gilt die deutsche Version vor der anderssprachigen, ansonsten gelten die Wertungsvorschriften FIG <i>En cas de désaccord la version allemande fait foi, si rien n'est spécifié, le code de pointage FIG est appliqué</i>
Copyright	Text und Bild, STV 2011 <i>Texte et dessin, FSG 2011</i>

Table des matières

RÈGLEMENT DE LA COUPE SUISSE GR FSG	1
Impressum / Impressum	2
Table des matières	3
1. GÉNÉRALITÉS	4
2. DROIT DE PARTICIPATION.....	4
3. PROGRAMME DE COMPÉTITION	4
3.1. Equipes	Fehler! Textmarke nicht definiert.
3.2. Catégorie.....	4
3.3. Notation et jury	4
3.4. Distinctions.....	4

1. Généralités

- La Coupe suisse est une compétition par équipes
- La Coupe suisse est régie par le présent Règlement
- Pour toutes les questions non réglées dans le présent règlement, les dispositions du « Règlement de compétition de gymnastique rythmique » sont applicables

2. Droit de participation

- Les équipes doivent participer sous les couleurs d'une société FSG
- Les gymnastes doivent être en possession d'une attestation de sport de performance et d'une carte de membre FSG
- Les gymnastes ne peuvent participer que dans une seule équipe
- Age minimal requis : 7 ans

3. Programme de compétition

3.1. Équipes

- Une équipe comporte entre 3 et 6 gymnastes
- Une équipe présente 6 exercices
- Une société peut aligner 2 équipes max. par catégorie
- Une équipe se compose de gymnastes appartenant à la même société

3.2. Catégorie

a) Catégorie jeunesse (P1, P2 et P3):

- 3 exercices sans engin à main
- 3 exercices avec au moins 2 engins à main différents
- Au minimum 1 exercice P1
- Au maximum 3 exercices P3
- Au maximum 1 exercice par une gymnaste membre d'un CRP¹

b) Catégorie Juniors/Seniors (P4, P5 et P6):

- Au minimum 4 exercices avec différents engins à main
- Au minimum 1 exercice avec ruban
- Au maximum 2 exercices P6
- Au maximum 1 exercice par une gymnaste appartenant à un CRP

3.3. Notation et jury

- La notation s'effectue selon le Code de pointage FIG en vigueur et selon les prescriptions techniques FSG
- Les 6 exercices effectués sont inclus dans la notation de la Coupe suisse.
- Lors de leur inscription, chaque équipe doit également annoncer 1 juge (mais au maximum 2 juges par société inscrite)

3.4. Distinctions

- Les gymnastes des rangs 1 à 3 (ainsi que leur entraîneur) reçoivent une médaille. Toutes les gymnastes participantes reçoivent un diplôme
- Les équipes victorieuses des deux catégories reçoivent une coupe

¹ Est considérée comme gymnaste d'un CRP une gymnaste s'entraînant dans un CRP depuis au moins 6 mois